

EXPOSITION

*Des principes qui ont guidé les Directeurs
de la Wateringe de*

BLANKENBERGE,

*Dans les choix & l'emploi des ouvrages
propres à garantir le Pays.*

APOLOGIE

*De leur conduite vérifiée dans les observa-
tions présentées au MAGISTRAT DU
FRANC DE BRUGES, sur un mé-
moire présenté au Gouvernement - Géné-
ral, & communiqué à cette direction afin
d'y servir ses observations.*



45.

1. 16.

799.

Fautes à corriger.

- P** Age 9, ligne 3 une file, lisez a une file.
Idem, ligne 4 qu'en défaut, lisez qu'au défaut.
Idem, ligne 10 par faits, lisez par des faits.
Idem, ligne 21 ainsi, lisez ains.
Page 11, ligne 5 & plus, lisez & à plus.
Idem, ligne 13 judens, lisez judeus.
Page 22, ligne 15 qu'on on peut, lisez qu'on peut.
Page 24, ligne 26 porte pour, lisez porte les fables pour.
Page 25 ligne 11 oblitoire, lisez obligatoire.
Page 28, ligne 4 il y une, lisez il y a une.
Page 37, ligne 11 un front, d'airain, lisez un front d'airain.
Idem ligne 12, de preuve, lisez des preuves.
Idem ligne 18, possibles, lisez possible.
Page 38, ligne 3 & 4 les experts qui jugent par principes que lisez les experts, qui jugent par principes, que.
Page 42, ligne 3 la westcappel digue, lisez la westcappel-digue.
Page 44, ligne 20, touche on en croioit, lisez touche, on en croyoit.
Page 46, ligne 17 prendra à ses précautions, lisez prendra ses précautions.

AU LECTEUR.

SI dans un siècle, qu'on prétend éclairer, la déraison & la pseudo=sophie osent prendre le ton & le masque de la Philosophie & en bigayer le langage; l'indignation le mépris, le silence stoïque de la Philosophie ne suffisent certainement pas pour en réprimer l'audace; non, cher lecteur, il faut à la candeur d'une ame honnête, d'un esprit droit, d'un cœur mâle une patience à toute épreuve, & parler raison avec la déraison, encore faut il attendre de l'ignorance, du préjugé, du caprice & de l'envie l'injuste récompense d'en être jugé sur des assertions anti=physiques, posées en principes, & sur des absurdités enchaînées d'une nouvelle logique incohérente, digne de la neo=philo=pseudo=sophie du jour; c'est sous ces tristes auspices, qu'une direction judicieusement combinée, la mieux organisée se voit

(4)

forcée d'exposer son apologie à l'examen du public impartial dans les observations, qu'elle à cru devoir à son honneur, sur un mémoire présenté au Gouvernement=Général, elle en ose espérer un jugement équitable.



MÉMOIRE Présenté au Gouvernement-Général des Pays-Bas le 13 Janvier 1788, au quel les Directeurs de la Wateringe de Blankenberge osent prendre la très-respectueuse liberté de faire leurs observations sur chaque Article.

MÉMOIRE

1. *Les dangers d'inondations aux quels seroit exposé le Pays, sont fondés sur quatre circonstances locales.*

OBSERVATION

Le Pays n'est exposé à aucun danger moral ; il ne peut l'être tant que la digue de précaution derrière les dunes ne soit attaquée & auroit souffert de fortes dégradations.

2. 1°. *Que la partie de dunes foibles, à l'ouest de Blankenberge est attaquée plus que toute autre des environs par les vents & les vagues de la mer, [a].*

La candeur paroîtroit exiger qu'on eut dit (a) & principalement par les barques des pêcheurs qui n'ont pas d'autre emplacement pour s'y amarrer que devant ces dunes foibles, & par le continuel éboulement des sables de ces dunes, que font les équipages de ces barques, & que font les porteuſes de poisson par leur passage & repassage, qui ne discontinue presque pas.

Qui plus est, cette partie de dunes a été la plus foible en tout tems depuis que la pêche a été établie à Blankenberge, & nommément depuis qu'elle y est si considérablement accrue; motif & raison pour quoi la digue de précaution y a été élevée contre tout danger moralement éventuel & possible.

3. 2°. *Que ces dunes sont aujourd'hui tellement rongées & emportées, qu'elles n'ont plus à plusieurs endroits que neuf ou dix pieds au sommet.* [a]

(a) On se trompe si l'on croit que la mer attaque les dunes par le sommet; fussent elles pointues cela n'y feroit rien, pourvu que la base soit large par ou elles sont toujours entamées, & que le corps soit assez épais pour ne pas pouvoir être aisément emporté dans une forte marée.

Mais on avoue bien plus; on ne déguise pas que la mer extraordinairement élevée & gonflée en date le 25 Janvier dernier ait emporté la moitié de quelques unes de ces dunes, & les ait affaïssées à la hauteur de cinq à dix pieds; ce spectacle ne présente cependant rien de nouveau, c'est ce qui arrive de tems à autre. En 1767 le 2 Janvier la tempête emporta ces dunes en plusieurs endroits jusqu'à laisser entrevoir la digue de précaution; une de ces dunes fût même creusée au dessous du niveau de la greve par une chaloupe qui fût jettée de son ancre sur le sec entre les dunes & la digue de précaution.

Les ouragans en 1772 & 1779 causerent des dégâts à ces mêmes dunes presque pareils à ceux de l'année

1767 : la digue de précaution a toujours rassuré contre le danger ; puis la nature & quelques foibles moyens de l'art les ont réparées plus ou moins lentement, suivant que les vents ont été plus ou moins propices.

4. 3°. *Qu'une vive marée extraordinaire [a] perceroit aisément ces dunes, & que les eaux ne rencontrent plus pour lors que la digue de précaution, [b] qui se trouve en arriere, [c] leur impétuosité la renverseroit, [d] & qu'il s'en suivroit naturellement une inondation dans le Pays. [e]*

(a) Personne n'a jamais douté de la possibilité qu'une *vive marée extraordinaire* pourroit percer ces dunes, on vient de la constater par quatre faits successifs dans le laps de 22 ans ; (b) mais la digue de précaution y a été élevée pour parer à ces sortes d'événemens, qui d'ailleurs n'arriveroient pas si aisément que les mémorialistes peut-être se les figurent ; car pour que les eaux, dans une vive marée même très-extraordinaire, pussent couvrir le tiers du talud de cette digue il faudroit que ces dunes fussent percées du premier assaut d'une haute marée, & que cette marée haute durât extraordinairement, ce qui se pourroit, mais difficilement, puisque le débouchement du flux & du reflux a ses moments marqués par un doigt tout puissant, & que le maristice n'est régulièrement que momentané dans son flux comme dans son reflux ;

(c) Or cette digue s'y trouve contre tout événement (d) voici donc une assertion des plus téméraire, hasardée, avec fran chise & extravagance, mais

sans le moindre appui de preuve; comment, cette digue sera renversée d'emblée! comment se figure-t-on donc cette digue, ou plutôt quelle idée voudroit-on en faire prendre? Croit-on que pour être appelée digue de précaution, ce n'est qu'un parapluie contre une ondée ou une ravine? Dans telle idée l'on pourroit raisonner de telle façon:

La digue de précaution, & qui assure le repos de l'Administration & des Propriétaires, est élevée sur des dimensions extraordinaires, & par précaution (disons mieux, disons avec certitude) contre tout événement & danger moralement possible; la proportion en est de 17 pieds d'élévation, 18 pieds de couronnement ou de crête sur deux pieds par pied de talon & 4 pieds par pied de talud; qu'on cite la pareille dans tout le Pays du Franc de Bruges!

La digue à côté du Havre d'Ostende devant le pré salé de Liefke mores, où il n'est pas de dunes, y étant la seule barrière contre la mer, n'a que 7 pieds d'élévation, 7 pieds de crête, un pied par pied de talon & un pied & demi par pied de talud.

La digue depuis le Fort de St. Paul jusqu'au Fort d'Isabelle devant l'Haefegras, où il n'y a pas de dunes, n'a que dix pieds d'élévation, dix pieds de couronnement, un pied & demi par pied de talon & quatre pieds par pied de talud, & l'on n'a pas craint d'ouvrir la digue du Comte Jean en exposant tout le Pays du nord, au cas que les nouvelles Ecluses y vinssent à manquer! Chose très possible, vu qu'elles se trouvent sous le canon de deux Forts d'une puissance qui pourroit devenir ennemie; cependant on y est tranquille tandis que les experts ne le sont pas;

mais on excite des terreurs, on cause des alarmes pour la digue à côté de Blankenberge qui, n'étant exposée à aucun de ces dangers, une file de dunes devant foi, ne devoit agir qu'en défaut de ces dunes lorsqu'elles seroient percées & emportées, qui, si on en fait calculer les forces respectives avec les deux digues susmentionnées selon leurs respectives dimensions, surpasse bien des fois en force résistible les digues de l'Haefegras & de Liefke mores; mais à cette conviction par faits incontestables on entend dire avec exclamation *nimum probat!* dans ce cas l'on voudroit prouver que les dunes à Blankenberge y sont inutiles sur toute la longueur où la digue de précaution se trouve; non, mais l'on prouve dans toute la rigueur de démonstration, de calcul & de fait, qu'abstraction faite des dunes, qui y sont, la digue de précaution, qui y est, résisteroit même mieux qu'aucune digue dans tout le Pays du Franc; qu'elle ne seroit pas emportée d'emblée, & que (e) la suite naturelle d'une inondation dans le Pays n'est pas à craindre, ainsi est moralement impossible.

5. 4°. *Que cet état de choses provient de la circonstance mentionnée au premier article, [a] & de ce que l'on avoit négligé de rétablir convenablement les jettées de pierres [b] qui ont été faites pour rompre les vagues de la mer [c] & conserver les sables qui forment les dunes.*

(a) Voici les absurdes possibilités du précédent article posées en fait sur l'autorité de la circonstance mentionnée au premier article de ce mémoire. Quelle logique! & puis quelles vagues assertions hasardées

sans ombre de preuve, & toutes détruites par de faits contraires.

(b) L'On n'a jamais fait qu'une jettée en pierres qui est devant la ville de Blankenberge; qui y est depuis le moment de sa construction en 1772 dans le meilleur état possible:

Cette jettée a été faite en pierres à l'endroit, & sur le lit d'une précédente, qui y étoit en bois clayonné, c'est à dire de piquets, fascines & gaules, parce que ces bois pour être trop à la main (quoique sous les yeux de la police du Magistrat local) passoit tous les ans pendant l'hiver de la greve aux cheminées des pauvres de cette ville:

Mais il est vrai qu'on a laissé dépérir quelques jettées faites en clayonnage, qu'on les a même ôtées, vu qu'elles n'étoient pas seulement inutiles mais nuisibles, principalement devant les dunes qu'on a revêtues de pierres, & où la greve depuis ce tems est nourrie & les dunes ont pris de l'accroissement, comme par tout ailleurs où il n'eut jamais de jettées.

Les jettées sont utiles à la pêche pour l'amarrage des barques, & au peuple qui y va tirer de moulettes, on en convient; mais si l'on a eu le secret de fasciner les yeux de quelque directeur, ou de l'induire en erreur, lui faisant croire que ces ouvrages seroient propres & utiles pour garantir le Pays contre toute irruption de la mer, on en est bien revenu; mais si la pêche en a besoin, que la ville de Blankenberge ou la province les fassent, ils en ont l'utilité & le profit.

(c) Puis une autre assertion; *les jettées sont faites pour rompre les vagues & conserver les sables.* Quelle extravagance! Comment, des machines de tunage de quatre à cinq pieds d'élévation sur douze à quatorze pieds de largeur, isolées, & plus de deux cent toises de distance l'une de l'autre *sont faites pour rompre les vagues de la mer, & pour conserver les sables* dans cet immense intervalle? en vérité il faut bien peu de théorie pour raisonner ainsi, si c'est avec sincérité; croiroit-on de bonne foi que ces jettées, lorsque dans les vives marées elles ont vingt pieds d'eau sur leurs carcasses, puissent rompre les vagues de la mer? *Credat hoc judens, à pella non ego.*

Ces jettées sont chargées d'un bout à l'autre de pierres de trois à quatre cents livres de poids pour les soutenir; ces pierres suivant les loix de l'hydrostatique perdent leur poids en raison de leur masse & du volume d'eau dans lequel elles deviennent mobiles, c'est donc bien par cette raison que les vagues les emportent & les roulent dans les vives marées le long de la greve; il est donc très-certain, & l'expérience n'en laisse point de doute (qu'il y ait de jettées, qu'il n'y en ait pas) que les sables sont chariés de la mer sur la greve dans les marées mortes, & qu'ils en sont retirés & emportés dans les vives marées lorsqu'elles sont un peu agitées.

6. *Les experts disent qu'ils se sont transportés sur l'estran à la paroisse de Wenduïne, que trois têtes sont croûlées entièrement & ôtées, que cependant on a trouvé l'estran nourri & franc, ainsi que la partie devant la ville de Blankenberge, & ils en con-*

cluent que les têtes ne contribuent en rien à la conservation de l'estran, ainsi que le prouve suffisamment l'estran de droit & de gauche de Blankenberge, où il n'y a jamais eu de tête, & qu'elles sont plutôt nuisibles qu'utiles, parce qu'on remarque, que les parties qui en tombent de leurs extrémités causent à ces endroits des tournants.

Les experts parlent d'après les faits qu'ils ont eus sous les yeux & dont on ne peut disconvenir; ce qu'ils en concluent découle naturellement de mêmes faits, ils sont donc croyables en ce qu'ils disent.

7. *Deux motifs ont fait prendre le parti de construire de jettées le long de l'estran.*

Le premier est d'empêcher les vents de transporter les sables, qui étant par leur moyen en partie arrêtés, & en partie détournés, s'arrêtent sur l'estran qu'ils nourrissent & vont fortifier les dunes qui bordent les côtes.

Toujours des assertions idéales sans preuve, enfantées dans l'effervescence d'une imagination illicite; & comment suivre la marche vagabonde des sables qu'emporte les vents, comme d'un tel discours? *les jettées empêchent les vents d'emporter les sables, quelle absurdité! elles arrêtent en partie les sables, d'accord, mais en très-petite partie; elles les détournent, oui si le vent change; ils nourrissent l'estran, oui tant qu'ils y restent; & vont fortifier*

les dunes, oui encore s'ils font arrêtés si le reflux ne les a pas retirés, & qu'un vent de bise dans un tems très-sec les transporte vers les dunes.

Si les mémorialistes avoient appliqué ce raisonnement aux brise-vents qu'on plante pour cet effet au pied des dunes ils auroient raisonné plus pertinemment.

Enfin les observateurs prient très-instamment tous ceux, à qui ce mémoire parviendra, de se souvenir continuellement que depuis Wenduïne jusqu'au Port d'Ostende, comme depuis Heyst jusqu'à l'Haefsegras où il n'y eut jamais des jettées, la greve y est toujours nourrie dans les saisons qu'elle doit l'être, & les dunes y sont fortes & trop multipliées; ce fait, qui est notoire, doit faire naître un préjugé bien fort contre le système d'une prétendue nécessité de jettées sur la greve pour la nourrir & pour fortifier les dunes, du moins doit-il suspendre le jugement de ceux qui cherchent la vérité en ne décidant nisi totâ perfectâ lege.

Enfin voici encore des faits constatés par les comptes & les cartulaires de l'Administration de la Wateringe de Blankenberge.

Avant l'année 1604 époque de la construction des quatre premières jettées sur la greve de cette côte qu'on plaça vis-à-vis du village de Wenduïne, où pour lors étoit une pêche assez considérable, les dunes accrurent & se multiplièrent tellement à Clemskerke, Vlissegem & à l'ouest de Wenduïne, qu'on y craignit une submersion de sables sur toute la lisière de cette côte, & ce n'a été que long-tems

après , lorsque la pêche de Wenduïne étoit déjà transportée à Blankenberge , qu'on y a construit & insensiblement multiplié les jettées qu'on y trouve actuellement , on ne peut contester ces faits.

B. Le second est de rompre la violence des vagues qui , sans les jettées , tombent de toutes leurs forces sur l'estran , qu'elles creusent considérablement , & vont avec la même force heurter les dunes , qu'elles attaquent toujours dans la proportion de leurs masses & de la hauteur de leurs crêtes.

A la contemplation de ce tableau de la marche des vagues qui roulent sur la greve à la marée montante de notre continent , on se croiroit transporté sur une Isle de quelque Archipel , ou le flux gêné de toute façon forme des cararactes comme ceux du Nil ; mais on ne voit aucun de ces effets sur toute la côte depuis l'Écluse jusqu'à Dunkerque où il n'y a pas de jettées ; les experts ont donc bien dit que les jettées sont dumoins inutiles au maintien des dunes & aux précautions que les diverses Administrations ne se dispensent jamais de prendre contre tout danger d'invasion de la mer dans le Pays.

Or il est certain que des jettées divisent les colonnes d'eau que forment ces vagues & conséquemment en diminuent la force [a] des jettées sont donc indispensables dans les endroits de la côte , où l'estran est creusé & où les dunes diminuent , [b] mais

ne le sont pas, lorsque ces deux circonstances ne se rencontrent pas.

(a) La proposition majeure du syllogisme que font ici les mémorialistes, étant trouvée en défaut, comme on vient de faire voir, la mineure qui en emprunte sa force, tombe, & la conséquence croule de suite.

(b) On a déjà observé que l'estran n'est pas creusé, & que les dunes ne diminuent pas où les barques des pêcheurs ne sont pas amarées & où il n'y a pas de jettées, mais qu'au contraire, où ces deux circonstances se rencontrent l'estran y est creusé & que les dunes y sont toujours foibles, malgré toutes les dépenses qu'on ne cesse d'y faire; ne concluroit-on donc pas mieux qu'il faut éloigner ces mêmes circonstances de jettées & d'amarrage de barques devant les dunes pour en empêcher ces mauvais effets?

Il paroît certain d'après le principe posé, [a] que lorsqu'on en a construit du côté de Wenduïne, la mer y causoit des ravages; (b) mais comme les circonstances, qui varient selon les changements des courants de mer, [c] & du local des côtes opposées [d] sont venues à cesser, on a bien fait de négliger ces jettées, [e] & ce seroit une dépense à pure perte que de les construire & d'en placer vis-à-vis de Blankenbérge.

(a) Avant de raisonner d'après un principe il faut que le principe soit reconnu vrai, ou adopté comme

tel; or on vient de l'avoir démontré faux, on n'en peut donc déduire de conséquence recevable.

(b) Mais au lieu d'une certitude, voyons si la conjecture la plus vague peut admettre quelque probabilité.

Il n'existe aucune certitude que *la mer ait fait des ravages* dans le tems que les quatre premières jettées sur cette côte ont été construites devant Wenduïne; il paroît donc probable que quelque Directeur de cette Administration ait été gagné par ceux de la pêche, qui étoit alors à Wenduïne, & y ait procuré ces quatre jettées soit par erreur, soit par complaisance.

(c) *Les changements de courant de mer* n'arrivent pas sans de grandes causes; voyons quels événements pourroient avoir causé le prétendu changement du courant de la mer vis-à-vis de Wenduïne & de Blankenberge, survenu depuis cent quatre vingt quatre ans:

La manche ou le pas de calais, que quelques uns prétendent n'avoir pas toujours existé, ne s'est pas formé depuis l'an 1604.

Hercule n'a pas depuis ce tems percé le détroit de Gibraltar en séparant les montagnes Abyla & Calpé, & joignant la méditerranée à la mer du nord pour en venir grossir l'immense volume & causer un changement dans le courant de l'océan:

La submersion d'un grand nombre de paroisses entre les villes d'Ecluse & de Vlissinge n'est pas arrivée depuis la dite époque:

(d) Les côtes opposées, ou plutôt les variations des rives opposées des fleuves causent des changements dans leur courant; mais les règles pour les rivières ne sont pas applicables à une mer telle que notre océan, dont la côte opposée à Blankenberge seroit le Spitsberg; on ne peut donc admettre ni argument ni comparaison a *minimo ad maximum*: on argumenteroit moins absurdement a *potentiâ ad probabile* en faisant ce syllogisme ridicule: les tremblements de terre & l'éruption de quelque volcan peuvent arriver dans le fond de l'océan, or de tels événements pourroient y occasionner des gouffres immenses & de là des tourbillons creux capables de déranger la marche ordinaire du courant, donc il est probable que tel événement y soit arrivé vers ces tems là par lequel le courant de la mer devant Wenduïne soit changé, ce qui y rend les jettées aujourd'hui inutiles, quoique nécessaires dans ces tems là. Mais sans chercher de si loin les causes des variations, qui se montrent quelque fois sur la greve, on les trouve régulièrement sur les côtes mêmes où elles arrivent, mais il n'en est pas question ici, puisque de l'aveu des memorialistes mêmes (e) *on a bien fait de négliger ces jettées devant Wenduïne, & que ce seroit une dépense à pure perte que d'en placer vis-à-vis de Blankenberge.*

9. *Les tournants, qui se forment par le détachement des parties des jettées, ne sont d'aucune considération, un entretien suivi peut d'ailleurs parer à cet inconvénient.*

Ces tournants sont réellement de peu de considé.

B

ration, mais du moins ils y font malgré le continuel entretien que la direction a toujours eu soin d'y faire inutilement, & ce dans le tems qu'il n'y a pas des tournants aux endroits où il n'y a pas des jettées, ni même où on les a ôtées; n'est il donc pas juste qu'on en reconnoisse l'inutilité, & qu'on les détruise comme étant nuisibles?

10. *Les experts, poursuivant leur besogne, disent qu'ils ont examiné ensuite les dunes foibles à gauche de Blankenberge, & qu'ils ont trouvé au pied des dunes au côté de l'estran des amas de pierres & de cailloux sur une certaine hauteur, qui y ont été jettés par les hautes marées, & qu'il en viendra encore d'autres, puisque l'estran en est parsemé à plusieurs endroits, que l'on peut conclure de là que, si les têtes avoient été en état, elles n'auroient pas empêché cet effet puis qu'il semble provenir d'un jeu de la nature que l'on ne fait pas bien à approfondir; lesquelles pierres, en cas qu'elles y restent, ne seront nullement nuisibles, mais même avantageuses à ces dunes, qu'on trouve à présent en meilleur état qu'auparavant.*

Les experts ont aussi observé que les ouvriers de la Wateringe de Blankenberge étoient occupés à creuser au bout du pied de ces dunes du côté de l'ouest pour le remplir de terre grasse, & continuer en suite le mur sec pour la conservation de dunes foibles.

Voici ce que disent les experts, voyons ce que disent les mémorialistes.

11. *Qu'il est vrai que des pierres & des cailloux se sont amassés sur l'estran vis-à-vis des dunes foibles, mais que ces pierres sont petites, [a] qu'elles s'en retourneront d'ou elles sont venues pour être ramenées encore ensuite; qu'elles sont d'ailleurs placées au bazar, & conséquemment à des endroits, où elles ne concourent en rien à la conservation des dunes, mais que ce transport de pierres prouve certainement & à n'en pas douter, [b] que les eaux des marées arrivent à cet endroit avec plus de force & de violence que partout ailleurs.*

(a) Les pierres qui s'amassent devant la partie des dunes foibles & dont la greve est encore parsemée, ne sont pas plus petites que celles que la mer a déjà chariées au pied des autres dunes & contre le mur sec sur cette côte; il se peut qu'elles s'en retourneront & qu'elles soient ramenées encore ensuite, mais ce la ne paroît pas fort probable, puisque dans les autres endroits où elles ont fortifié le pied des dunes à une hauteur considérable, la greve en étoit d'abord parsemée, & les vives marées les ont chariées & amoncées aux endroits où elles restent, & d'où la vive marée du 25 de Janvier dernier, quoique qu'extraordinaire, ne les a pas retirées; un peu de patience pourra convaincre les mémorialistes du contraire de leur conjecture, quoiqu'ils l'assurent à n'en pas douter; on leur demande pardon si l'on ose prendre la

liberté de conjecturer par parité de faits, ce n'est donc pas par envie de contredire.

(b) L'On ne voit pas non plus que *le transport de ces pierres prouve certainement, & à n'en pas douter, que les eaux des marées arrivent à cet endroit (devant les dunes foibles) avec plus de force & de violence que par-tout ailleurs*, les mémorialistes du moins ne le prouvent pas. Si cependant les eaux montent un peu plus haut devant cette partie de dunes foibles qu'à quelque petite distance de là, l'on croiroit trouver la cause en ce que ces dunes présentent une espece de petit promontoire; du reste la nature paroît avoir joué avec une entiere liberté en chariant ces pierres sur la greve & de là au pied des dunes; car à Wenduïne, où les eaux des marées n'arrivent pas avec la même force, puisque dans le systême des mémorialistes la mer a changé son courant depuis 1604 sur cette côte, où on trouve une bien plus grande quantité de ces pierres que devant les dunes foibles à côté de Blankenberge.

12. *Qu'il est encore vrai, que si les jettées avoient été en état, elles n'auroient pas empêché cet effet; qu'elles n'ont cela non plus pour objet, qu'il importe peu à la conservation de l'estran & des dunes que la mer y apporte des pierres, dès que ces jettées divisent les vagues, elles ont produit tout l'effet qu'on peut en attendre.*

Voici donc un aveu formel que les jettées n'auroient pas empêché que les pierres ne fussent charriées sur la greve, & que ceci n'importe à la

conservation de l'estran [les mémorialistes oublient ici toutes les gloses qu'ils font au contraire] & que les jettées n'aient pour objet que de diviser les vagues, que c'est là tout l'effet qu'on peut en attendre.

Dans la supposition gratuite que les jettées divisent en effet les vagues, quel doit en être le résultat? Examinons-le de près.

La division ne peut être que peu sensible; & ce tant que l'eau est basse, vue la distance entre les jettées, & jusqu'à ce que l'eau en ait gagné les sommets; mais lorsqu'elle est montée au dessus du sommet de jettées, la mer roule ses vagues sur la superficie de l'eau, comme sur la greve, sans aucune division; or les vagues n'attaquent les pieds des dunes qu'à la haute marée vers le maristice, lorsque l'eau est bien au dessus du sommet des jettées, qui dure plus ou moins, suivant que le vent est plus ou moins fort & direct; il paroît donc démontré que la division des vagues, que prétendent font les jettées, soit absolument nulle, ou du moins sans effet, lorsque la mer est montée à la hauteur nécessaire pour pouvoir dégrader les dunes.

Dans l'hypothese des mémorialistes la prétendue division de vagues, que feroient les jettées, seroit même nuisible à la greve, on le prouve.

Le courant de la mer dans son flux est de l'ouest à l'est, & non directement sur les dunes du nord-ouest au sud-est; preuve de cette assertion le retardement du flux vers l'est; donc les jettées font obliquement la division des vagues qu'elles interceptent: d'où s'ensuit que les parties divisées & arrêtées ou détour-

nées dans leur mouvement naturel vers l'est, sont forcées, de se diriger le long du flanc occidental des jettées vers les dunes, d'y grossir le volume d'eau sur ce flanc, & d'agir avec plus de force & de violence contre ces dunes, tandis que les vagues non-génées, où il n'y a pas de jettées, communiquent leur force supérieure & la perdent avec les vagues d'une force ou d'un mouvement inférieur, ayant la pleine liberté de se dilater en tout sens & d'approcher à une force moyenne, autant que les causes du mouvement le permettent.

Si l'on étoit dans le cas d'avoir besoin de jettées, & que dans le système des mémorialistes elles n'ont d'autre objet que la division des vagues, & qu'elles aient produit tout l'effet qu'on en peut attendre des qu'elles le remplissent, il y auroit de l'économie à trouver dans le choix des ouvrages propres à cet effet: une rangée de Palplanches entre deux ventrières & quelques pieux à la hauteur des jettées produiroit bien cet effet, car il n'importe que la division des vagues se fasse sur une largeur de quatre pieds, ou sur une largeur de quatorze pieds, pourvu que la division se fasse.

13. *Ce que disent les experts, que l'on doit occuper à creuser le pied de ces dunes foibles pour y placer un coffre de terre grasse, & continuer le mur sec, qui s'y trouve, est une preuve décisive qu'ils craignent un accident par ces dunes; [a] on observe que cet ouvrage est bon; [b] le seul défaut qui s'y trouve, est, qu'il est trop à plomb & conséquemment exposé à être heurté*

directement par les vagues; [c] que plus de talud pareroit à cet inconvénient & en diminueroit considérablement l'entretien, on le croit cependant suffisant [d] pour ôter les craintes aux endroits où il sera exécuté, [e] mais, qu'il ne peut pas l'être par-tout. [f]

(a) L'Ouvrage que la direction de la Wateringe est occupée à faire pour continuer le mur sec, a sûrement pour objet le renforcement de dunes foibles, qu'on voudroit conserver tant que possible, très-éloigné cependant de la crainte de quelque accident par ces dunes pour le salut du Pays, qui seroit puérile dans le tems qu'une digue y est, qui rassure le Pays contre la mer plus que quelque part sur toute la côte.

(b) L'Ouvrage de terre grasse revêtu de pierres, que l'ignorance & le caprice n'ont cessé de contredire, rencontre ici de la justice de mémorialistes l'approbation la plus formelle comme à nous la plus chère, *on observe que cet ouvrage est bon* disent-ils, quel aveu! La stabilité de cet ouvrage, sans presque d'entretien depuis quatorze ans qu'il y est, fait preuve de sa solidité, & la direction y trouve une épargne sur les ouvrages continuels & momentanés, qu'on y faisoit précédemment.

(c) Il n'est pas de faute dans le degré de l'inclinaison du mur sec; on se dispensera d'en donner toutes les raisons, puisque l'expérience en démontre la solidité; on veut cependant bien convenir que plus de talud faciliteroit l'ascension oblique des vagues & les meneroit à une plus haute élévation, ce que l'on a eu devoir prévenir.

(d) On juge cet ouvrage *suffisant*, & voila qui *suffit*.

(e) Il ôtera les craintes aux endroits où il sera *exécuté*, qu'on ne s'y oppose donc plus; [f] *mais il ne peut pas l'être par-tout*; voyons pour quoi.

14. *Les barques des pêcheurs ne peuvent pas s'ancrer à droite de Blankenberge, le Franc de Bruges l'ayant défendu, pour éviter la dégradation, [a] elles n'ont donc pas d'autre endroit qu'à gauche vis-à-vis des dunes foibles; [b] si leurs pieds & talud étoient garnis de corps solides, les barques des pêcheurs y seroient poussées avec violence par les flots des marées montantes. & seroient, à n'en pas douter, mises en pieces; [c] on ne peut donc garantir les dunes vis-à-vis les quel les ces barques se placent tant & si long tems qu'on ne leur aura pas fourni d'autre emplacement.*

(a) *Les barques des pêcheurs ne peuvent pas s'ancrer à droite de Blankenberge, où les dunes sont fortes par les depouilles de celles à gauche, que le vent, qui est les trois quarts de l'année à l'ouest, en emporte pour en grossir les dunes à droite, le Franc de de Bruges l'ayant défendu pour éviter la dégradation des dunes; comment, le Franc de Bruges, pour avoir la force coactive ès mains, défend l'amarage des barques devant ses dunes aussi avantageusement situées pour en éviter les dégradations, & l'administration de la Wateringe, pour n'avoir pas cette*

force, devra souffrir l'amarrage de ces barques devant les dunes foibles & les y laisser faire continuellement des dégradations dont ces barques ne peuvent s'empêcher, & l'on obligera continuellement les propriétaires dans cette Administration à les réparer? Quelle singulière justice, où êtes vous Thémis!

Mais vue la défense du Franc de Bruges, ces barques n'ont pas d'autre endroit pour être amarrées qu'à gauche de la ville de Blankenberge vis-à-vis de ces dunes foibles:

Il est vrai; mais est-ce une raison oblitore que les propriétaires dans la dite Wateringe en soient la victime & le sacrifice au point d'être accusés de négligence au Gouvernement-Général, d'y être blâmés & calomniés chaque fois qu'il y arrive des dégradations, faute de revêtement solide, qui leur est défendu d'y faire?

(b) Les barques des pêcheurs, disent les memorialistes, y seroient poussées avec violence par les flots des marées montantes, & seroient à n'en pas douter, mises en pieces. Cet aveu est sincere, & à jamais irrévocablement vrai; il s'en suit donc aussi irréfragablement que ces barques amarrées dans ce parage, poussées avec violence par les flots des marées montantes contre les pieds de ces dunes foibles à n'en pas douter, les perceront l'un ou l'autre jour, puisque de l'aveu des memorialistes on ne peut les garantir tant & si long tems qu'on n'aura pas fourni d'autre emplacement à ces barques.

Mais à qui appartient-il de procurer à la pêche de Blankenberge un autre emplacement pour y amar-

rer ses chaloupes ? Ce ne peut appartenir à la direction de la Wateringe de Blankenberge ni aux Propriétaires qui la composent ; la province est la première en obligation à bien des égards ; le Pays du Franc, qui y gagneroit quelque chose, s'il veut en profiter pourroit y contribuer ; la ville & la pêche de Blankenberge, qui ne peut s'en passer, pourroit y contribuer pour autant que leurs facultés peuvent le permettre ; & les propriétaires de la Wateringe de Blankenberge n'auroient probablement point d'aversion de se faire un effort d'y donner quelque somme, ne fut-ce qu'ad redimendam vexam ; mais il n'appartient pas à ces derniers de fournir un emplacement pour les barques de la pêche dont cette pêche ne peut se passer.

15. *Les experts disent encore qu'ils ont examiné la digue de mer depuis la haute dune à la paroisse de Wenduyn, jusqu'à ce qu'elle rejoint la haute dune à Blankenberge, qu'ils ont trouvée dans un état suffisant pour, au cas d'éruption, résister aux vagues de la mer.*

Les experts ne disent ici rien que de vrai, même dans toute la rigueur de la diction.

16. *On observa que cette digue paroît effectivement dans un état passable, [1] mais que, malgré cette circonstance, il est très à craindre qu'elle seroit emportée par la violence des eaux, si perdant les dunes très-foibles, elles tomboient tout-à-coup sur cette même digue,*

elles formeroient alors un torrent qui, augmenté des vagues de la mer agitée considérablement dans les tempêtes, renverseroit tout ce qui s'opposeroit à son passage.

(a) Après avoir donné toutes les dimensions de la digue de mer, élevée par précaution contre tout événement moralement possible, dans la réflexion sur le quatrième article de ce mémoire, on s'y réfère avec pleine confiance qu'on sera tranquille sur la capacité & la force résistible de cette même digue, mais on est indigné de la timidité affectée avec laquelle les mémorialistes prononcent modestement *que cette digue leur paroît effectivement dans un état passable*; ils ne disent ici rien de déterminé ou de positif, leur équivoque tient le lecteur en doute s'il peut en conclure que la digue soit dans un état pour résister en cas de besoin, ou pour être emportée au premier assaut qui pourroit éssayer ses forces; il paroît qu'ils aient ce dernier modestement en but d'inculquer, vu l'affreux tableau qu'ils font tout-de-suite de la marche progressive de dangers qui n'existent pas, pour exciter des erreurs & des alarmes dans des circonstances où il n'existe le moindre sujet de crainte ni de danger moralement possible.

Il est de l'intérêt des propriétaires d'être toujours en garde contre tout événement possible, pour conserver & défendre leur propriété, & le College du Franc qui y a la surveillance n'est jamais en défaut d'y veiller avec la plus grande attention.

17. *Ces mêmes experts déclarent que les dunes sont en meilleur état depuis*

Wenduyne jusqu'à l'extrémité de la digue de mer du côté de l'est, qu'elles ne l'étoient le 7 Novembre 1787, [a] que cependant il y une partie des dunes foibles entamée du côté de Blanckenberge, sans menacer jusqu'ici d'aucune irruption; que la foiblesse de cette partie de dunes doit être attribuée à ce qu'elle est précisément dans un tournant, & plus exposée aux vents & à la violence de la mer. [b]

(a) Les dunes sont un jeu & l'ouvrage de la nature, qui accroissent & diminuent alternativement, qui forment une barriere au grand élément ordonnée dans la providence du Tout-Puissant.

(b) L'on a observé vers la fin de la deuxième réflexion sur l'onzième article de ce mémoire, que cette partie de dunes foibles présente une espèce de petit promontoire, qui pourroit bien être la cause que l'eau y monte un peu plus haut qu'à quelque distance de là.

18. Cette observation des experts prouve qu'ils ne sont pas sans crainte. [a]

Cette observation des experts prouve qu'ils ont fait leur visite avec exactitude & réflexion, mais rien de plus.

(a) Il est absurde d'en inférer que les experts y marquent une crainte d'éruption de la mer & d'insuffisance de la digue de précaution, où pour le salut du Pays, ce que les mémorialistes s'efforcent par tout le moyen possible d'exciter dans l'esprit du Gouvernement, on ne fait à quel but; il est bien singulier

qu'on ne préfère la voie de la vérité, qui seule peut être recevable lorsqu'un fait est notoire.

19. *Ils observent encore qu'il y a une partie basse dans la haute digue vis-à-vis d'une dune de Blankenberge, & qu'elle devrait être réparée par ceux de la ville. [a]*

(a) Autre marque de l'exactitude des experts qui ayant été employés dans une visite sont louables pour avoir rempli leur tâche sans rien omettre qui pourroit être ou devenir nécessairement réparé.

20. *On ignore s'il y a une partie basse dans cette digue, [a] mais que si elle s'y trouve effectivement, il faut la relever sans délai, & quoiqu'on ne sait pas si cette dépense incombe à ceux de la ville, on pense cependant qu'il convient pour la prompte exécution [b] de les en charger, qu'on pourra en tout cas la leur faire rembourser si elle ne leur incombe pas.*

(a) Ignorance affectée de ce que l'on a sous les yeux! Pourquoi cette timidité d'avouer la vérité si la partie basse y est? Ce n'est pas un crime. Pourquoi ne pas désavouer un prétendu défaut, s'il ne s'y trouve pas? On ne doit pas se laisser charger sans raison ni besoin.

(b) Mais on ignore encore à qui incombe la dépense, & il convient d'en charger ceux de la ville de Blankenberge pour la prompte exécution! En vé-

rité on se désole à de tels propos ; ceux de Blankenberge savent très-bien qu'ils font l'entretien des dunes qui sont devant leur ville, & rien n'est plus juste ; ils savent très-bien que, s'il y a une partie basse, c'est là où ils l'ont baissée pour y passer leurs chaloupes sur la greve qu'ils contruisent en ville. Ce n'est donc pas dans le doute, ni pour la prompte exécution qu'ils croient convenir qu'on les en charge, mais parce qu'il leur incombe de justice & de droit, & pour étaler leur vanité en se parant d'une promptitude supérieure, dont ils n'ont encore jamais donné de preuve, pendant qu'ils noircissent tacitement la direction de la Wateringe, en la contaminant de la tache de négligence, ce qu'elle ne mérite assurément pas.

21. *On fait remarquer en passant que la demande des experts prouve encore leur crainte à l'égard des dunes, car s'ils n'en avoient pas, il seroit inutile de demander le haussement d'une digue qui ne doit servir qu'au défaut des dunes.*

Soit en s'arrêtant, soit en passant, les mémorialistes ne font leurs observations, ne donnent leurs remarques que pour semer la terreur & exciter des alarmes pour venir à leur but ; triste moyen ! Mais comme nous faisons profession d'être vrai & sincère, nous ne dissimulons pas que la partie de dunes faibles n'est pas une barrière à toute épreuve contre les dangers moralement possibles, que les flots d'une mer en furie dans une grande tempête pourroient y faire craindre ; mais la digue de précaution derrière ces dunes, qui assure le Pays dans le cas même que les dunes vinssent à manquer, devrait interdire les

redites puériles trop affectées pour faire peur; mais on avoue bien plus, & nous ne déguifons pas, que les dunes foibles à l'ouest de Blankenberge, eu égard aux coups qu'elles ont à parer, principalement depuis l'accroissement des barques de la pêche, se présentent à notre idée dans un état vraiment critique, & que leur existence nous paroîtra précaire, tant & si long tems qu'on ne les pourra revêtir de pierres & qu'on ne pourra empêcher les barques de venir s'amarrer devant ces dunes foibles, mais nous sommes bien éloignés de n'être pas foncièrement tranquilles & rassurés à l'égard du salut du Pays, tant & si long tems que nous y avons la digue de précaution, le plus beau rempart du Pays du Franc, pour lequel nous ne sommes susceptibles d'aucune crainte, puisque nous en connoissons la masse & la force.

22. *Les experts disent encore que le moyen qu'on employe actuellement pour réparer les dunes est le seul convenable & suffisant pour les rassurer, ainsi qu'on en a fait l'expérience par la partie déjà faite,*

Les experts ne seroient pas experts si l'expérience & la comparaison ne guidoit pas leur pratique, qui humilie souvent la fiere théorie.

23. *Il est à remarquer que, quoique ce moyen ne soit pas le seul convenable à employer, [a] il est cependant bon & cela suffit, [b] mais comme on l'a observé, il ne peut être employé par tout, [c] le Pays restera donc toujours exposé au danger d'inondation. [d].*

(a) On ne connoît pas le degré de connoissance ou d'expérience des auteurs de ce mémoire, mais s'ils connoissent un autre moyen, qui soit également bon ou meilleur, qui convienne mieux, ou qui soit plus solide, plus sûr, ou enfin moins dispendieux, qu'ils ayent la complaisance de l'indiquer & on leur en saura gré, sans quoi il paroît entierement inutile d'avoir fait ici cette rodomontade.

(b) Mais puisque les mémorialistes disent *que le moyen qu'on employe est bon, & que cela suffit*, ceci nous suffit de même, nous les prions seulement de ne plus s'en dédire.

(c) Mais ce moyen ne peut être employé par tout, disent les mémorialistes; l'on croit ici être fait usage d'une ellipse, & qu'on doive y suppléer ou sous-entendre, *convenablement pour les barques de la pêche*, & en ce cas nous allons harmonieusement d'accord.

(d) Les mémorialistes concluent de là que *le Pays restera donc toujours exposé au danger d'inondation*; ceci est un peu fort, on ne sauroit suivre cette marche trop précipitée, à moins d'y supposer plus d'une ellipse, n'importe, puisque nous nous trouvons sur la même ligne tâchons de les remplir & de nous mettre encore d'accord.

Si l'on veut conserver la pêche à Blankenberge, comme il n'est pas à en douter; si l'on ne veut favoriser ni encourager la pêche en lui donnant un emplacement propre pour y mettre ses chaloupes; si l'on persiste à ne pas laisser faire usage *du seul moyen convenable pour solidement réparer les dunes*.

Si les barques de la pêche continuent de s'amarrer devant les dunes foibles, qu'on ne doute pas que l'une tempête ou l'autre réalise non la crainte, mais l'intime conviction de tous les experts de voir ces dunes foibles percées en plusieurs endroits & peut-être entièrement emportées & englouties par la mer; dans ce cas il ne restera de barrière contre le flux de la mer que la digue, rempart respectable! Mais les pêcheurs, n'ayant pas d'autre emplacement convenable, seront encore dans la même nécessité d'amarrer leurs barques devant cette digue, qui étant faite pour fierement parer les flots de la mer, ne l'est pas pour parer les coups de corps plus durs qu'elle, elle pourra donc en être entamée, dégradée & à la longue en être percée, lorsque le Pays seroit vraiment exposé au danger de l'invasion des eaux salées plus ou moins grande, suivant les circonstances qui pourroient accompagner tels événements.

Si ce supplément conditionnel remplit les ellipses supposées, comme l'intention des memorialistes, la conséquence peut devenir admissible.

24. *Finally the experts say still, that they have found the ebb considerably diminished since the last visit they have made, but that this arrives every year during the winter, & that it resumes its natural state.*

L'Etat naturel de l'estran est d'être maigre en hiver, parce que les marées étant plus fortes dans cette saison en retirent les sables; & d'être franc & nourri en été, parce que les marées y reproduisent les sa-

bles dans le tems calme, de façon que l'état de la greve a ses phases alternatives en augmentant ou diminuant suivant les saisons & les tems orageux & calmes.

25. On fait observer que la diminution de l'estran augmente la hauteur des dunes, [a] que les eaux y ont conséquemment plus de prise, [b] & cela dans la saison d'hiver, qui est le tems de fortes marées, qu'il paroît donc essentiel que l'on reconstruise les jetées, étant le seul moyen de conserver l'estran bien nourri. [c]

(a) Voici l'argument mignon & chéri des mémorialistes, qui jusqu'ici ont été observateurs, mais qui font ici observer probablement le sublime de cet Enthymème, voyons; la diminution de l'estran augmente la hauteur des dunes, sousentendez ici *rarement*; mais les pieds des dunes accroissent, & les dunes mêmes grossissent communément lorsque le vent du nord dans un tems sec enlève les sables de la greve, les charie aux dunes, & les y arrête; hors de ce cas le reflux enlève & retire les sables de la greve dans la mer, & ceci est directement le contraire à l'affertion du premier membre de l'antécédent.

(b) Il y a quelque chose d'ambigu ou d'équivoque au second membre dans l'affertion inférée de la précédente; est ce que les mémorialistes prétendent que les eaux aient plus de prise sur la hauteur des dunes? ceci ne se peut pas, puisque les eaux n'arrivent jamais jusqu'à leurs sommets, & Dieu nous en

garde, parce qu'une telle catastrophe seroit le déluge de tout le pays; ou est-ce que les mémorialistes parlent ici dans un sens figuré, en faisant usage de quelque métaphore, voulant dépeindre que les vagues attaquent le pied des dunes, elles en décomposent la base, & font ébouler les sommets en affaissant les dunes? ceci est tolérable.

(c) Mais conclure absurdement de là qu'il paroît essentiel que l'on reconstruise les jettées, & qu'elles sont le seul moyen de conserver l'eütran bien nourri, est trop hétéroclite pour ne le passer qu'avec mépris; ceci n'est pas le raisonnement des experts mieux instruits, mais des mémorialistes emportés par un esprit de parti dans les vertiges de la préoccupation.

L'Expérience démontre que la greve, soit qu'il y ait des jettées, soit qu'il n'y en ait pas, est toujours plus nourrie en été qu'en hiver, sans autre cause que la sécheresse & le calme en été, & l'humidité & les marées agitées en hiver. On n'a pas envie de faire ici une dissertation polémique & complète, afin d'épuiser cette matière, qu'on suive l'expérience & on sera forcé d'abandonner ces erreurs, à moins qu'on préfère de paroître opiniâtre & ridicule.

26. Il résulte de tout ce qui vient d'être observé. [a]

(a) Eh! que peut-il résulter d'un ensemble dont toutes les parties sont hétérogènes incohérentes & inaliabes; de principes démontrés faux, des assertions démenties, & des observations maladroites ne peuvent enfanter qu'un monstre en logique; mais n'importe, armons nous de patience, suivons mo-

destement la critique qui ne déploie ses forces que dans l'inconséquence d'absurdes sophismes, paroissent du moins plus raisonnables & plus réguliers dans notre marche.

1°. *Que les experts prédits sont d'accord que les dunes sont très-foibles du côté de Blankenberge, [a] & qu'abstraction faite de la digue, qui se trouve en arriere, le Pays seroit exposé à des inondations. [b] Mais on a fait voir que cette digue ne résisteroit pas à la violence de fortes & vives marées, [c] que le Pays est donc effectivement exposé; mais supposé, qu'il y eut du doute à cet égard, [b] ne faut-il pas contre des accidents aussi destructifs user de la prévoyance possible & mettre en œuvre les moyens convenables pour s'en garantir?*

Voilà un argument qui fait perdre haleine, plutôt par ses paralogismes, que par sa longueur.

(a) Non il ne résulte pas des observations des mémorialistes que les experts soient d'accord que les dunes sont foibles du côté de Blankenberge, mais il résulte uniquement du fait même que les experts ont eu sous les yeux & de l'aveu de tout le monde qui a des yeux pour le voir.

(b) Puis les mémorialistes poursuivant leur argument avec la particule &, disent, & qu'abstraction faite de la digue qui se trouve en arriere, le Pays seroit exposé à des inondation. Transeat; mais ceci

n'est pas le raisonnement des experts; donc les mémorialistes pourroient bien n'être pas d'accord avec les experts à cet égard; mais transeat encore, & de la nous argumentons à contrario, & nous disons, qu'abstraction faite de la mer (& du bon sens si l'on veut) le Pays ne seroit pas exposé à des inondations, & la digue & les dunes seroient inutiles.

(c) Les mémorialistes ont-ils fait voir que la digue ne résisteroit pas? On n'en trouve rien que leur assertion toute nue étonnée de leur pleine autorité; en vérité il faut un front, d'airain pour pousser la hardiesse jusqu'à réclamer de preuve qu'on n'a jamais eu le courage ni la force d'entreprendre.

(d) Mais nous avons démontré ci-devant, dans les réflexions sur le quatrième article, par des faits, calcul de force, & des arguments concluants, que cette digue résisteroit effectivement à tout événement moralement possibles, (e) donc, lorsqu'on a formé cette même digue, comme *seul moyen convenable* contre tout accident quelconque, on a usé de toute la prévoyance possible contre les accidents moralement possibles au cas qu'une tempête emportât les dunes foibles.

2°. *Qu'un de ces moyens est la reconstruction de jetées pour la conservation de l'estran & des dunes; [a] qu'il suffiroit pour remplir cet objet qu'elles soient refaites sur les deux tiers de leur longueur primitive. (b).*

(a) La patience la plus à l'épreuve devoit se lasser de répondre encore à un objet tant de fois détruit.

tant rabattu, & dont on a tant de fois fait voir l'erreur.

Est-ce encore d'accord avec les experts qui jugent par principes que les jettées sont plus nuisibles qu'utiles, que les mémorialistes les proposent ici comme un des moyens pour la conservation de l'estran & des dunes? Ils devraient du moins voir que ceci paroît trop lès la sincérité.

(b) Il suffiroit cependant, au jugement des mémorialistes, pour remplir cet objet (c'est à dire pour la conservation de l'estran & des dunes) qu'elles soient refaites sur les deux tiers de leur longueur primitive; effectivement les pêcheurs de Blankenberge ne les ont pas besoin plus longues; on croit que dans la rigueur la moitié leur suffiroit pour l'amarrage de leurs barques dans les gros tems.

3°. *Que l'ouvrage, que la Wateringe fait actuellement pour garantir les dunes, remplira cet objet aux endroits où il sera exécuté, [a] mais que ne pouvant être fait partout à cause des barques de la pêche, [b] les dunes resteront aussi foibles qu'elles sont à présent [c] sans que l'on puisse, par la circonstance de ces barques, employer les moyens pour y parvenir, [d] aussi long-tems qu'on n'aura pas procuré d'autre emplacement à ces mêmes barques. [e]*

Ceci va bien; voici un discours suivi, plein de vérité & de candeur.

(a) L'aveu que les mémorialistes font ici pour la troisième fois devient donc par là irrefragable, que l'ouvrage, que la Wateringe fait actuellement (elle l'a fait depuis quatorze ans, n'importe) est bon; qu'il remplira son objet aux endroits où il sera exécuté: plus de doute à ce sujet.

(b) Mais il ne peut être exécuté partout à cause des barques de la pêche; proposition vraie, puisque ces barques poussées par les vagues de la mer contre des corps solides, dont les dunes seroient revêtus ou garnies, se briseroient à n'en pas douter.

(c) Les dunes resteront donc aussi foibles qu'elles le sont à présent, oui, & deviendront encore plus foibles, on oseroit dire plus, elles seront emportées par l'un ou l'autre événement moral, (d) si l'on ne peut employer le moyen propre de le garantir, (e) & ce tant & si long-tems qu'on n'aura pas procuré d'autre emplacement à ces mêmes barques.

Un autre emplacement pour les barques de la pêche est donc l'unique moyen de conserver & d'encourager la pêche, de conserver les dunes, & faire justice aux propriétaires dans la Wateringe en leur ménageant les dépenses inutiles qu'on les oblige continuellement de faire, on n'en fauroit disconvenir.

Les opérations préparatoires qu'il y auroit à faire pour dresser les projets nécessaires à cet effet demandant du tems pour leur formation, & comme dans l'entretems on reste toujours dans les craintes, [a] on croit qu'il seroit convenable de faire connoître les raisons qu'il

y a pour n'être pas tranquille sur les dangers d'inondation, [b] d'engager ceux de la Wateringe de reconstruire les jettées dans la partie où l'estran & les dunes sont défectueux à gauche de Blankenberge [c] sur les deux tiers de la longueur qu'elles avoient ci-devant, de faire un coffrage en terre grasse tout le long du pied des dunes foibles, [d] afin que les eaux ne puissent pas les creuser aussi facilement [e], & de concourir au soutient des dunes, de planter le long de leur talud intérieur les pailles nécessaires comme il s'est pratiqué jusqu'ici.

(a) On ne peut ôter de craintes simulées, prises fans cause, proposées par affectation, & qui ne doivent pas exister comme on a prouvé à ne plus revenir sur ce sujet.

(b) Ceux de la Wateringe ne doivent pas être engagés, ils connoissent leurs intérêts qui surpassent bien des fois les facultés de toute la ville de Blankenberge; ils connoissent jusqu'au moindres apparences de danger, ils les ont toujours prévenues, & sont fort tranquilles, quant à leur propriété sur toutes les craintes & les alarmes que l'ignorance ou quelque intention gauche peut s'efforcer d'exciter. Mais à quoi les engager?

(c) *A reconstruire les jettées dans la partie où l'estran & les dunes sont défectueux à gauche de Blankenberge, c'est à dire là, où les pêcheurs en ont besoin pour y mettre leurs barques à l'ancre; & feu-*

lement sur les deux tiers de la longueur qu'elles avoient auparavant, parce qu'ils n'en ont pas besoin de plus longues pour l'amarrage de leurs barques.

(d) Les mémorialistes ont été bien peu observants s'ils n'ont pas observé les effets qu'à produit le coffre de terre grasse cramponné de pailles, qu'on a été ordonné de construire en 1775 devant la partie de dunes foibles à l'ouest de Blankenberge; ce coffre qui n'avoit pas soixante verges de longueur a coûté six mille six cents florins pour la construction & puis entre cinq & six cents florins d'entretien annuel pendant onze ans qu'il a existé, en diminuant toujours par le pied; ils doivent s'en souvenir & devroient avoir observé que ce coffre, en forme d'un grand talud de digue couvert d'une natte de paille cramponnée dans la terre grasse, faisoit un doux chantier pour y recevoir les barques de la pêche dans les hautes marées lorsqu'elles étoient un peu agitées, & qu'il n'a pas été possible de le soutenir contre les attaques toujours réitérées de ces barques; ils auroient dû avoir observé que le pied de ce coffre étant humecté le premier à la mer montante, il devient une espece de boue avant qu'elle s'en soit entierement retirée; qu'on se figure le dommage que ces barques doivent y causer lorsqu'elles en font leur salle de danse dans les gros tems; & on ose encore prescrire un moyen aussi frêle & aussi ruineux, tant par la dépense de la construction que de l'entretien, & ceci sur une côte où tout concourt à le détruire dans le moment même qu'il est fait! On ne disconvient pas qu'on en peut faire usage avec succès sur le talud des digues massives qui n'ont qu'à parer les vagues de la mer, & qu'on laisse d'ailleurs tranquilles; mais on croiroit manquer de discernement si l'on ne savoit faire la

distinction des lieux où ces ouvrages conviennent, & où ils ne conviennent pas ; la natte de paille cramponnée sur le talud de la Westcappel digue est un moyen contre le mordant des flots, ici c'est un caudère sur une jambe de bois ; mais à quel effet propose-t-on ici ce moyen ? Ecce parturiunt montes !

(e) Afin que les eaux ne puissent pas le creuser si facilement & nascitur ridiculus mus. Ce précieux moyen n'empêchera donc pas que ce coffre même ne soit creusé & emporté avec les dunes foibles qu'il couvrira ? Non, mais il ne le fera pas si facilement, oh ciel !

De charger la Magistrat de Blankenberge de veiller aux effets que font les marées sur l'estran & dunes, [a] d'en faire rapport au Gouvernement, & surtout [b] d'avoir soin de prévoir les hautes marées qui pourroient occasionner du préjudice ; de faire veiller dans ces moments là, [c] d'avoir toujours à la main une vingtaine de voiles, pour les porter aux endroits dangereux, soit des dunes ou de la digue de précaution, après que ces dunes seroient percées ; [d] de leur ordonner encore de renouveler l'ordonnance qui défend d'emporter les pailles que l'on plante aux dunes, & d'arracher les piquets & fascines des jettées, de tenir sérieusement la main à son observance, & d'exécuter contre les contrevenances les peines y portées, [e] quoique les précautions ne soient pas un moyen efficace pour se tranquilliser ; [f]. il est cepen-

*dont à espérer qu'elles préviodront [a]
jusqu'à ce qu'en ait pris les arrange-
ments convenables, pour y parer effica-
cement les accidents à craindre.*

(a) Pourquoi donner la surveillance au Magistrat de Blankenberge, est-ce que le Magistrat du Franc de Bruges n'a pas la surveillance sur les dunes & les digues de tout le Pays du Franc par constitution, par les coutumes homologuées de ce Pays ?

Pourquoi proposer un changement de Jurisdiction supérieure en retirant les propriétaires de vingt & une paroisses du Franc de la surveillance du Magistrat de ce respectable College & les soumettre à la surveillance du Magistrat de Blankenberge qui a des vues & des intérêts toujours ennemis & contraires à ceux des propriétaires terriers dans le Pays du Franc ? On ne peut concevoir l'excès de témérité ni la hardiesse de cette démarche.

Le maître des ouvrages de la Wateringe qui a sa demeure au talon de la digue & des dunes, trente six ouvriers & plus, continuellement employés aux ouvrages sur la greve, les maîtres éclusiers, le receveur directeur, toutes des personnes qui ne sont pas novices dans la connoissance des ouvrages propres en ce genre & dans celle de l'hydraulique, sont sur le lieu à la moindre apparence de danger, connoissent & savent mettre en œuvre les moyens propres, sont veillés par le comité de leur administration, & sont surveillés par le Magistrat du Franc; quelle humiliation ne seroit-ce pas pour toutes ces personnes de connoissance & de confiance, d'être soumises aux humieres du Magistrat de Blankenberge!

(b) Si l'on jette un coup d'œil sur les fausses alarmes que le dessein du but, la jalousie de juridiction ou autre motif enfante à tout moment sans le moindre sujet, il ne paroît pas possible que la perspicacité du gouvernement fût surprise dans d'aussi gros filets.

(c) Quoique les hautes marées & toutes les phases de la lune soient prévues & marquées jusques dans le calendrier du berger, l'on doute fort si le Magistrat de Blankenberge sûrement bien instruit au delà, oseroit se flatter d'avoir le don de la prévoyance prophétique, quant aux effets qui pourroient en naître.

[d] La précaution d'avoir toujours une vingtaine de voiles à la main ne peut être qu'un moyen de vendre les vieilles voiles au plus haut prix pour quelque démagogue qui seroit chargé de cette commission; il n'y a que la ruse & appât du profit qui peuvent suggérer un tel moyen, comment! on attachera des voiles dans le sable que l'eau décompose dans l'instant même qu'elle le touche on en croioit l'auteur revenu de cette industrieuse spéculation qui a excité récemment la risée de tous ceux de Blankenberge, l'époque en est le premier de mai 1787.

[e] Le renouvellement d'une ordonnance qui n'a jamais produit d'effet, n'en promet guere davantage par la républication, elle est assez connue si elle étoit surveillée par la police locale, dont on soupçonne la compatissante humanité, à qui révolte l'exécution des peines portées contre des pauvres concitoyens, qui n'y contreviennent pas tant par mé-

chanceté que par indigence, pour avoir un peu de feu dans ce climat froid.

[f] Enfin les Mémoiralistes intimement persuadés que *les jettées & le coffre de terre grasse ne sont pas un moyen efficace pour conserver les dunes foibles, se bornent à l'espoir que ces précautions préviendront, jusqu'à ce qu'on ait pris les arrangements convenables pour y parer efficacement les accidens à craindre*

Les arrangements convenables pour parer efficacement les accidens aux dunes foibles, sont les moyens solides, reconnus *bons & suffisants*.

C'Est un excès de dépense que l'Administration de la Wateringe fait aux dunes foibles derriere lesquelles elle a un boulevard qui rassure les intérêts des propriétaires de toute incursion des eaux salées; elle ne peut être tenue à quelque chose au delà. Non, elle ne paroît pas même d'être tenue jusqu'à là.

Toutes les digues de mer & les dunes dans la Province de Flandres sont naturellement à charge de cette Province, pour les raisons reprises dans le procès finalement encore indécié de l'année 1630, que cette Administration eut à toutenir contre Messieurs les Etats de cette Province, & particulièrement par la teneur de l'Octroi de lever un sol par lot de vin & cinq sols sur chaque tonne de biere, que Sa Majesté leur accordat le 20 Août 1588, pour l'entretien & réparations des dunes & digues de mer de cette Province, ce qui conste encore surabondamment par une Lettre du Conseil des Finances du 12 Décembre 1695, dans laquelle se trouve cette Or-

donnance aux dits Etats de Flandres à l'égard de la digue de la ville d'Ostende au Fort d'Albert en ces termes, nous vous faisons cette pour vous dire que vous êtes obligés de réparer la dite digue, ainsi que toutes les autres de la mer, & partant vous aurez à y faire pourvoir incessamment, à tant Dieu vous ait en sa Sainte Garde. Signé N. D. BROUCHOVEN.

Les besoins & les intérêts de la pêche sont étrangers à ceux de l'Administration de la Wateringe; si la pêche à besoin de jettées pour l'amarrage de ses barques, qu'elle les fasse à ses dépens; s'il ne lui convient pas que les dunes soient solidement revêtues ou garnies, devant lesquelles les pêcheurs voudroient mettre leurs barques à l'ancre, qu'ils en déterminent la longueur & les entretiennent à leur guise & leurs frais, la direction de la Wateringe prendra à ses précautions contre tout événement & même au delà de ce qui suffiroit au jugement de tous les experts du monde en faisant une courte digue de travers, qui joigne la grande digue sur un bout, & les dunes dans la borne qui les séparera sur l'autre bout, au-dessus de quelle borne les barques ne pourront plus être amarrées; qui plus est, l'on pourroit encore revêtir la grande digue pour autant qu'elle couvrira la partie des dunes foibles qui seront à l'entretien de la pêche de Blankenberge & devant lesquelles elles se mettront à l'ancre, afin que la digue en cet Etat puisse résister, à n'en pas douter, aux coups que les barques pourroient lui venir porter si un accident mit ces dunes en défaut, ce que ceux de Blankenberge pourront toujours prévoir & prévenir n'ayant pas seulement une vingtaine de voiles à la main, mais toutes les voiles de la pêche à leurs ordres, & n'auront qu'une petite distance à soigner.

(g) Mais ce n'est, disent les mémorialistes, que *justifiquement* ce qu'on ait pris les arrangements convenables, que la pêche auroit besoin de ces jettées & du coffre de terre grasse. Eh bien, dans ce cas tout est arrangé dans l'instant.

Que le Magistrat du Franc leve la défense faite aux pêcheurs d'amarrer leurs barques à l'est ou à la droite de Blankenberge, & que défense soit faite de les amarrer à l'ouest ou à la gauche de cette bourgade devant les dunes foibles, l'expérience fera voir, non-obstant que les dunes, par leur heureuse situation à l'est, y sont fortes, qu'elle fût la cause de l'affoiblissement des dunes à l'ouest de Blankenberge.

Finalement, la sûreté du Pays étant démontrée au point que l'opiniâtreté la plus dure ne puisse y tenir sans se rendre ridicule, & que les esprits les plus affectibles de crainte doivent être rassurés, on ose espérer de la justice de tous ceux qui daigneront examiner ces réflexions avec l'attention & la pénétration que la matière exige, & en les comparant avec ce qui est exposé dans le mémoire qui en est l'objet, qu'ils n'hésiteront pas d'y reconnoître la saine raison & la vérité marchant ensemble d'une part, & le verbiage & l'erreur d'autre part.



1917
No. 1000
The Secretary of the
Department of the Interior
Washington, D. C.

Received of the
Department of the Interior
the sum of \$100.00
for the purchase of
land in the State of
California.

Witness my hand and
the seal of the Department
of the Interior at
Washington, D. C.,
this 10th day of
January, 1917.

